

Ce document inclus aussi les informations du déroulement du rallye

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES (RÉGATE)

L'épreuve est régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*
- 1.2. les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, (du couché du soleil 24/06/2023 22H09 au levé du soleil le 25/06/2023 05H48)
- 1.4. les règlements fédéraux
- 1.5. Les règles de la jauge Osiris Habitable, 2023
- 1.6. Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de Course.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) (RÉGATE)

- 2.1. Les IC seront disponibles après finalisation de l'inscription le 10 Juillet à 09H00.
- 2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

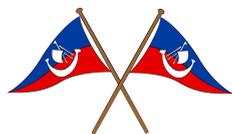
3. COMMUNICATION (RÉGATE)

- 3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
- 3.2. [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION (RÉGATE ET RALLYE)

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1. Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A – B** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **3^{ème}** catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **semi-hauturière** de la Division 240.
- 4.2. Pour la catégorie « Régate Osiris »
Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient brut minimum de 14 et d'une longueur minimale de 6,50m et maximale de 14m.
- 4.3. Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1. Pour les participants
 - a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » valide
 - b) Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile,
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » valide accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur



- c) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing (exemple licence FFV Journalière pour les 24 et 25 juin)
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- d) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2. Pour le bateau :

4.3.2.1. Pour la catégorie « régates Osiris »

Pour les groupes Osiris Double et Équipage

- Le certificat de jauge ou de rating valide à minima jusqu'au 25 juin 2023
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4.3.2.2. Pour la catégorie « Rallye »

- Pas de contrainte de certificat

4.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Cercle de la voile de Dieppe 4 quai du Carénage 76200 Dieppe jusqu'au 17 Juin 2023

4.5. N/A

4.6. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Il est possible de régler en réalisant un virement

RIB du Cercle de la voile de Dieppe à demander à l'organisation

5. DROITS A PAYER

5.1. 5.1 Les droits sont les suivants : 12€ par Personne

Sont inclus dans ces droits, les frais des festivités organisées par le Cercle de la Voile de Dieppe dans le cadre de cette épreuve.

5.2. Autres frais : Aucun autres frais

6. PUBLICITÉ

6.1. [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

N/A

8. PROGRAMME

24 juin 2023

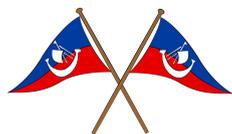
- de 08H30 à 10H30 : Inscription
- 11H00 : Briefing
- 11H55 : Mise à Disposition

25 juin 2023

- A partir de 13H00 : Buffet au club house du CVD

9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1. Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'administration.



Une déclaration sur l'honneur par le responsable du bateau attestant que le voilier est en conformité avec la division 240 semi hauturière sera exigée.

9.3. Pour les deux catégories, Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment de l'épreuve

9.5. [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

10.

N/A

11. LIEU

11.1. L'Annexe à l'AC Numéro 1 fourni le plan du lieu de l'épreuve.

11.2. L'Annexe à l'AC Numéro 2 indique l'emplacement des zones de course et les zones interdites à la navigation

12. LES PARCOURS

Les marques sont à contourner par (td = Tribord, bd = Babord)

Catégorie Osiris Double et Equipage

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation prévoit 2 parcours

Parcours 1 : Ophélie

Départ – Ophélie (Td) – Arrivée

Parcours 2 : Vergoyer Est

Départ – Vergoyer Est (Td) – Arrivée

Catégorie Rallye :

Parcours 2 : Départ – Vergoyer Est (Td) – Arrivée

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes Osiris, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.1. Suivant Annexe A des RCV

14.2. 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

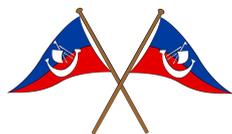
14.4. La règle A5.3 s'applique.

14.5. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

14.6. Rallye: Photos de moments de navigation

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

N/A



16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS (POUR LE GROUPE RÉGATE)

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

19.1. Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2. Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Trophée Ophélie Équipage
- Trophée Ophélie Double
- Prix Rallye sur le thème sélectionné :
 - o Remise de deux photos par équipage sur les thèmes au choix suivants :
 - o Animaux (oiseaux, poissons, mammifères) marins, Levé et Couché de Soleil,

Par vote de l'ensemble des participants du Rallye, l'équipage gagnant sera celui dont la photo aura reçu le plus de suffrage : il est interdit de voter pour ces propres photos.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Cercle de la Voile de Dieppe : contact@cvdieppe.fr



Cercle de la
Voile de
Dieppe

TROPHÉE OPHÉLIE 2023
RÉGATE ET RALLYE 24 ET 25 JUIN 2023 (GRADE 5C)
AVIS DE COURSE

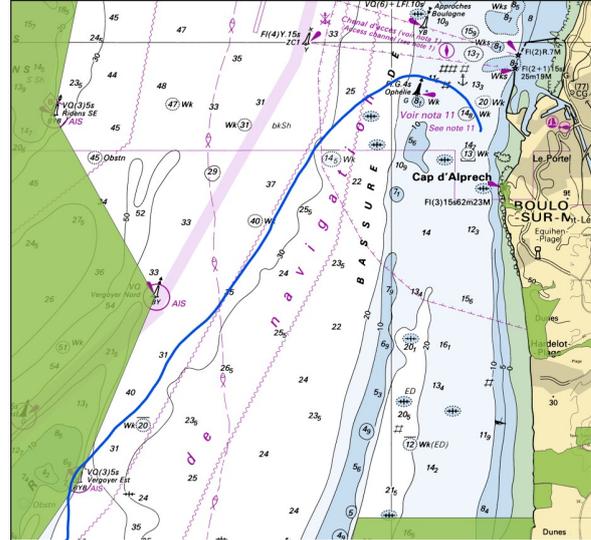
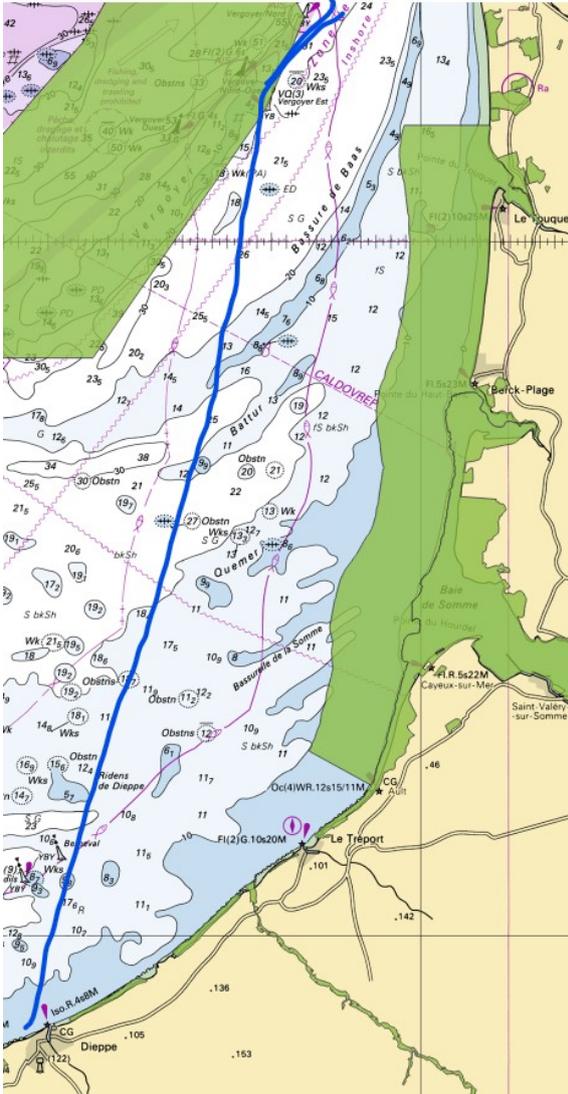
Annexe 1 « Lieux d'inscription et des festivités »

Lieu d'inscription : Cercle de la Voile de Dieppe Quai du Carénage 76200 Dieppe

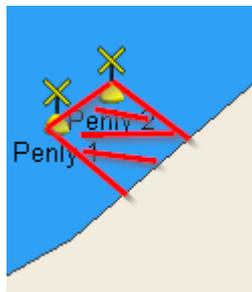




Annexe 2 « Zone de course »



Les Zones Interdites sont le DST et la Centrale de Penly





Cercle de la
Voile de
Dieppe

TROPHÉE OPHÉLIE 2023
RÉGATE ET RALLYE 24 ET 25 JUIN 2023 (GRADE 5C)
AVIS DE COURSE

Autorisation Parentale pour la pratique de la Voile

Je soussigné(e) :

demeurant à

.....

téléphone : père*, mère*, autre (préciser)*

ayant la garde de lui

donne l'autorisation de participer à la manifestation « Trophée Ophélie » qui se déroule du 24 au 25 juin 2023 et
organisée par le Cercle de la Voile de Dieppe.

Fait à : le

Signature :

* rayer les mentions inutiles